

COMMUNE DE POINTE-A-PITRE

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 06 Novembre 2023

Suivant acte reçu par Maître Yves-Antoine **BRUMIER**, notaire à BASSE-TERRE (Guadeloupe) 1, rue Barbès, Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Identité du bénéficiaire:

Immeuble article un

A LES ABYMES (GUADELOUPE) 97139, MORTENOL.

Un terrain

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
CL	319	MORTENOL	00 ha 01 a 39 ca
CL	320	MORTENOL	00 ha 02 a 14 ca
CL	321	MORTENOL	00 ha 03 a 96 ca
CL	322	MORTENOL	00 ha 01 a 93 ca
CL	323	MORTENOL	00 ha 02 a 31 ca
CL	324	MORTENOL	00 ha 00 a 67 ca

Total surface : 00 ha 12 a 40 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Un extrait de plan cadastral est annexé, sur lequel les biens et droits, objet des présentes, sont compris dans l'espace délimité par les traits de couleur rouge et ceux de couleur verte.

Etant ici précisé qu'ont été édifiés sur ce terrain et les terrains avoisinants, plusieurs bâtiments à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal, d'écoles, etc...ainsi que des espaces de stationnement, des voies de circulation, des espaces verts, etc..., en l'année 1970, à la demande de la VILLE DE POINTE-A-PITRE.

Immeuble article deux

A LES ABYMES (GUADELOUPE) 97139, MORTENOL

Les droits indivis à concurrence des 61.723/100.000èmes portant sur un terrain figurant ainsi au cadastre :

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
CL	325	MORTENOL	02 ha 02 a 29 ca

Lesdits droits équivalents à une superficie de 12.486 m2.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Un extrait de plan cadastral est annexé, sur lequel les biens et droits, objet des présentes, sont compris dans l'espace délimité par les traits de couleur rouge et ceux de couleur verte.

Il importe de rappeler que les 7.743 m² de surplus de cette parcelle cadastrée section CL numéro 325, appartiennent à la VILLE DE POINTE-A-PITRE, pour les avoir acquis de la SODEG, aux termes de l'acte administratif reçu par monsieur Henri BANGOU, alors maire de ladite ville, le 03 avril 1970, publié au service de la publicité foncière de POINTE-A-PITRE, le 25 mai 1970 volume 1330 numéro 36.

Immeuble article trois

A POINTE-A-PITRE (GUADELOUPE) 97110, MORTENOL,

Un terrain

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AN	225	MORTENOL	00 ha 02 a 58 ca
AN	226	MORTENOL	00 ha 05 a 73 ca

Total surface : 00 ha 08 a 31 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Un extrait de plan cadastral est annexé, sur lequel les biens et droits, objet des présentes, sont compris dans l'espace délimité par les traits de couleur rouge et ceux de couleur verte.

Etant ici précisé qu'ont été édifiés sur ce terrain et les terrains avoisinants, plusieurs bâtiments à usage d'habitation, professionnel, commercial, artisanal, d'écoles, etc...ainsi que des espaces de stationnement, des voies de circulation, des espaces verts, etc..., dans les années 1969, 1970, ainsi qu'au cours de la décennie 1970-1980, à la demande de la VILLE DE POINTE-A-PITRE.

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.